



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 2 MARS 2021

Le deux mars deux mil vingt et un à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Heuilley-le-Grand s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur GERARD Michel, Maire, et après convocation légale adressée le vingt-trois février deux mil vingt et un.

Présents : BEA Thierry, COTHENET Maxime, DOUCHE Amélie, GERARD Michel, GODON Jérôme, HENRIOT Didier, JANNEL Benjamin, LEVÊQUE Ludovic, RENARD Françoise.

Absent(s) :

Excusé(s) : DARNAC Yoan, GENOT Stéphane

Procurations de :

Secrétaire de séance : DOUCHE Amélie

Ordre du jour :

1. Compte de gestion 2020 budget eau
2. Compte administratif 2020 budget eau
3. Affectation du résultat d'exploitation budget eau
4. Compte de gestion 2020 budget principal
5. Compte administratif 2020 budget principal
6. Affectation du résultat d'exploitation 2020 budget principal
7. Contrat de maintenance chaudières
8. Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Haute-Marne (CAUE)
9. Défense incendie : remboursement de l'eau utilisée pour le remplissage des bâches souples aux agriculteurs

Questions diverses

2021_06 Compte de gestion 2020 budget eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le maire rappelle que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier de Chalindrey et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget de la commune,

Constatant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du trésorier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** le compte de gestion du trésorier du service eau pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget de la commune pour le même exercice. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec procuration	Pour	Contre	Abstention
9	9	9	0	0

2021_07 Compte administratif 2020 budget eau

M RENARD Françoise présente le compte administratif du budget eau de l'exercice 2020, dressé par Monsieur GERARD Michel, ordonnateur, ce document peut - être synthétisé comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 530,83
RECETTES D'INVESTISSEMENT	19 793,51
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	7 262,68
<i>RESULTAT 2019 REPORTE</i>	<i>32 760,94</i>
RESULTAT DE CLOTURE	40 023,62
SECTION EXPLOITATION	
DEPENSES D'EXPLOITATION	30 572,73
RECETTES D'EXPLOITATION	39 392,52
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	8 819,79
<i>RESULTAT 2019 REPORTE</i>	<i>36 135,11</i>
RESULTAT DE CLOTURE	44 954,90

Le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice écoulé sont présentés ainsi que toutes les pièces comptables rattachées (bordereaux de titres, les bordereaux de mandats).

Monsieur GERARD Michel, Maire, quitte la salle de délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **vote** et arrête les résultats définitifs tel que présentés ci-dessus.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec procuration	Pour	Contre	Abstention
8	8	8	0	0

2021_08 Affectation du résultat d'exploitation 2020 budget eau

Les membres du conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2020 qui présente les résultats de clôture suivants :

Excédent de fonctionnement	44 954,90
Excédent d'investissement	40 023,62
Solde des Restes à Réaliser	-5 230,00
Entraînant un besoin de financement de	0,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** d'affecter au budget 2021 les résultats suivants :

<i>Pour information excédent investissement (C/ R 001)</i>	40 023,62 €
Excédent fonctionnement capitalisé (C/ R 1068)	0,00 €
Excédent de fonctionnement à affecter au budget 2021	44 954,90 €

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec procuration	Pour	Contre	Abstention
9	9	9	0	0

2021_09 Compte de gestion 2020 budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le maire rappelle que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier de Chalindrey et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget de la commune,

Constatant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du trésorier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget de la commune pour le même exercice. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec procuration	Pour	Contre	Abstention
9	9	9	0	0

2021_10 Compte administratif 2020 budget principal

M RENARD Françoise présente le compte administratif du budget général de l'exercice 2020, dressé par Monsieur GERARD Michel, ordonnateur, ce document peut - être synthétisé comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	41 690,84
RECETTES D'INVESTISSEMENT	28 698,89
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	-12 991,95
<i>RESULTAT 2019 REPORTE</i>	<i>4 290,67</i>
RESULTAT DE CLOTURE	-8 701,28
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES D'EXPLOITATION	75 750,08
RECETTES D'EXPLOITATION	134 493,98
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	58 743,90
<i>RESULTAT 2019 REPORTE</i>	<i>73 201,07</i>
RESULTAT DE CLOTURE	131 944,97

Le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice écoulé sont présentés ainsi que toutes les pièces comptables rattachées (bordereaux de titres, les bordereaux de mandats).

Monsieur GERARD Michel, Maire, quitte la salle de délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **vote** et arrête les résultats définitifs tel que présentés ci-dessus.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec procuration	Pour	Contre	Abstention
8	8	8	0	0

2021_11 Affectation du résultat d'exploitation 2020 budget principal

Les membres du conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2020 qui présente les résultats de clôture suivants :

Excédent de fonctionnement	131 944,97
Déficit d'investissement	-8 701,28
Solde des Restes à Réaliser	-51 260,00
Entraînant un besoin de financement de	59 961,28

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** d'affecter au budget 2021 les résultats suivants :

<i>Pour information déficit investissement (C/ D 001)</i>	8 701,28 €
Excédent fonctionnement capitalisé (C/ R 1068)	59 961,28 €
Excédent de fonctionnement à affecter au budget 2021	71 983,69 €

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec procuration	Pour	Contre	Abstention
9	9	9	0	0

2021_12 Contrats de maintenance chaudières

Monsieur le Maire présente les nouveaux projets de contrats avec la SARL Piquée Énergies pour l'entretien des chaudières communales.

Contrat CO1402011 :

- pour les 5 logements locatifs de la commune
- prix unitaire TTC 2021 pour chaque logement : 119,68 €

Contrat CO1402014 :

- chaudière école/mairie
- chaudière église
- chaudière salle des fêtes
- vérification de la conduite gaz de la gazinière de la salle des fêtes
- prix TTC 2021 de l'ensemble : 622,96 €

Pour les 2 contrats, le prix est révisable de plein droit chaque année en fonction de l'évolution de l'indice mensuel des salaires élémentaires du Bâtiment et des Travaux Publics pour la région.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **accepte** les contrats d'entretien ci-dessus décrits avec la SARL Piquée Énergies
- **autorise** le Maire à signer les contrats ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec procuration	Pour	Contre	Abstention
9	9	9	0	0

2021_13 Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Haute-Marne (CAUE)

Le CAUE est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, et a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental.

Vu les possibilités de conseils personnalisés et d'accompagnement que propose le CAUE 52, à ses adhérents ;

Vu le tarif de l'adhésion 2021 fixé à 95,30 € et décomposé comme suit : 35 € + 0,30 € par habitant, soit pour 201 habitants, 95,30 € ;

Considérant que la commune de HEUILLEY-LE-GRAND peut être amenée à solliciter le CAUE dans le cadre de ses opérations d'investissement ;

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Marne pour la durée du présent mandat électif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** d'adhérer au CAUE de la Haute-Marne ;
- **mandate** monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec procuration	Pour	Contre	Abstention
9	9	9	0	0

2021_14 Défense incendie : remboursement de l'eau utilisée pour le remplissage des bâches souples aux agriculteurs

Vu la délibération du 11/08/2020 approuvant la fourniture et la pose de 3 citernes souples pour la défense incendie ;

Vu la délibération du 11/08/2020 approuvant l'implantation de ces citernes sur 3 parcelles privées et autorisant le Maire à signer les conventions d'occupation de ces parcelles ;

Considérant que les conventions ne prévoient pas les modalités de remplissage des 3 citernes ;

Le maire indique que les citernes sont en cours de remplissage par les signataires des 3 conventions, à savoir, pour 1 citerne, le GAEC POINSOT et pour les 2 autres le GAEC HENRIOT.

Aussi, il est proposé de rembourser au GAEC POINSOT, les 120m³ d'eau utilisés pour le remplissage de la citerne au prix du tarif en vigueur fixé par le conseil (1 €/ m³) soit la somme de 120 € et de rembourser au GAEC HENRIOT, les 240 m³ utilisés pour le remplissage des 2 citernes, dans les mêmes conditions, soit la somme de 240 €.

Il est précisé que la défense incendie étant une compétence communale, cette somme sera imputée au budget principal 2021 de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** les dispositions de remboursement comme ci-dessus exposées ;
- **décide** de rembourser les sommes de 120 € au GAEC POINSOT et de 240 € au GAEC HENRIOT ;
- **précise** que cette dépense sera imputée au budget principal 2021 ;
- **autorise** le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec procuration	Pour	Contre	Abstention
9	9	0	0	0

Questions diverses

- La commission embellissement se réunira le lundi 8 mars à 19h pour étudier le remplacement des plaques de rue.